

TARIFS 2026



CONSULTATIONS

TARIFS 2026 HORS CPS

**TICKET
MODÉRATEUR
30% À LA
CHARGE DU
PATIENT**

**TICKET
MODÉRATEUR
5% LONGUE
MALADIE**

CONSULTATION SPÉCIALISTE	4 800 XPF	1 440 XPF	240 XPF
CONSULTATION GÉNÉRALISTE	3 800 XPF	1 140 XPF	190 XPF
CONSULTATION SAGE-FEMME	3 800 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS SI CONTRACEPTION / GROSSESSE	
CONSULTATION PSYCHIATRE	6 700 XPF	2 010 XPF	335 XPF
CONSULTATION SPÉCIALISTE CARDIOLOGUE	9 900 XPF	2 970 XPF	495 XPF
CONSULTATION SPÉCIALISTE NEUROLOGUE	7 300 XPF	2 190 XPF	365 XPF
CONSULTATION SPÉCIALISTE PSYCHOMOTRICIEN	5 000 XPF	1 500 XPF	250 XPF
CONSULTATION PSYCHOLOGUE	3 000 XPF	900 XPF	150 XPF
CONSULTATION DIÉTÉTIQUE	3 000 XPF	100% À LA CHARGE DU PATIENT	
SÉANCES D'ACUPUNCTURE HORS NOMENCLATURE	3 000 XPF	100% À LA CHARGE DU PATIENT	
MAJORATION DE NUIT	4 500 XPF	1 350 XPF	225 XPF
MAJORATION DE DIMANCHE ET JOUR FÉRIÉS	3 300 XPF	990 XPF	165 XPF

TRANSPORT D'URGENCE

INTERVENTION SMUR	160 000 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS
FORFAIT AMBULANCE (NAVETTE HOSPITALIÈRE)	2 000 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS
TRANSPORT EN AMBULANCE PARA MÉDICALISÉE	9 000 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS
TRANSPORT EN AMBULANCE (VÉHICULE DE CAT. C)	9 000 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS
ÉVASAN : ACCOMPAGNEMENT	355 000 XPF	PRISE EN CHARGE PAR LA CPS

Le CHPF applique le Ticket Modérateur selon les droits CPS : 70% sont pris en charge par la CPS et 30% sont la charge du patient. Les patients en "Longue Maladie" se voient appliquer un ticket modérateur à hauteur de 5%. Pour connaître vos droits et savoir quel tarif vous concerne, nous vous invitons à vous présenter aux caisses munie d'une pièce d'identité, de votre numéro DN et de tout autre document justifiant votre situation (carte d'étudiant, carte d'ancien combattant, carnet rouge ...).

TARIFS 2026



IMAGERIE

TARIFS 2026 HORS CPS

**TICKET
MODÉRATEUR
30% À LA
CHARGE DU
PATIENT**

**TICKET
MODÉRATEUR
5% LONGUE
MALADIE**

FORFAIT TECHNIQUE IRM	28 000 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
IRM FORFAIT TECHNIQUE TARIF RÉDUIT (POUR NB IRM > 4 500 ACTES)	10 582 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT SECRÉTARIAT	6 000 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT ASSISTANCE PARAMÉDICALE AUX RADIOLOGUES PRIVÉS (IRM)	21 500 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT TECHNIQUE TEP SCAN NON COUPLÉ À UN SCANNER	158 709 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT TECHNIQUE TEP SCAN COUPLÉ À UN SCANNER	167 062 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT SCANNER AMORTI, TOUTES CLASSES	10 284 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT SCANNER NON AMORTI, TOUTES CLASSES	14 485 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
FORFAIT SCANNER RÉDUIT POUR NB SCANNER > 6000 ACTES	8 691 XPF	100% PRISE EN CHARGE PAR LA CPS	
ACTES CPAM DU 01/04/2014	COÛT EN SUS SELON TARIF CONVENTIONNEL	TICKET MODÉRATEUR 30% RESTANT À LA CHARGE DU PATIENT (SAUF EXONÉRATION)	100% PRIS EN CHARGE PAR LA CPS SUIVANT EXONÉRATION

SERVICE MORTUAIRE

FORFAIT 24H CONSERVATION DU CORPS EN CHAMBRE RÉFRIGÉRÉE	2 400 XPF	PAS DE PRISE EN CHARGE CPS
HOUSSE MORTUAIRE (PRIX UNITAIRE)	8 500 XPF	PAS DE PRISE EN CHARGE CPS

► Si vous souhaitez connaître un tarif qui n'est pas référencé, vous pouvez vous renseigner auprès des caisses.

Le CHPF applique le Ticket Modérateur selon les droits CPS : 70% sont pris en charge par la CPS et 30% sont la charge du patient. Les patients en "Longue Maladie" se voient appliquer un ticket modérateur à hauteur de 5%. Pour connaître vos droits et savoir quel tarif vous concerne, nous vous invitons à vous présenter aux caisses munie d'une pièce d'identité, de votre numéro DN et de tout autre document justifiant votre situation (carte d'étudiant, carte d'ancien combattant, carnet rouge ...).